

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

MYVERA CRUSH Collagen + | Complément alimentaire

CODE

INTA001-12

FORMAT

12 bouteilles de 285 ml

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

bottle bottiglia	sleeve sleeve	cap tappo	box scatola
PET 01	PET 01	HDPE 02	PAP 21
Plastic Plastica			Paper Carta
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune			

DESCRIPTION

MYVERA CRUSH Collagen + est un complément alimentaire à base de jus et de pulpe d'Aloe Vera et de Vitamine C, soigneusement équilibrés pour former le complexe exclusif ALO-COMPLEX™. Au délicieux goût myrtille, il est conçu pour favoriser le bien-être de la peau, des cheveux et des ongles. L'Aloe Vera exerce une action émolliente et apaisante sur le système digestif et soutient également les fonctions de détoxification de l'organisme. La vitamine C contribue à la formation normale de collagène pour le fonctionnement normal de la peau, tandis que le zinc contribue au maintien d'une peau normale. La myrtille soutient la fonctionnalité du microcirculation et exerce une action antioxydante. Contient du collagène et de l'acide hyaluronique

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre 1 bouteille par jour, de préférence en une seule prise, et de consommer le produit réfrigéré. Agiter avant utilisation. La présence éventuelle de dépôts n'indique pas une altération de la qualité du produit, mais est liée aux caractéristiques intrinsèques des substances d'origine végétale

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Les compléments alimentaires ne doivent pas être considérés comme des substituts d'un régime alimentaire varié, équilibré et d'un mode de vie sain.

INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS : eau ; ALO-COMPLEX™ : [gel de pulpe d'Aloe vera (barbadensis Miller), acide ascorbique (vitamine C)] ; collagène bovin hydrolysé ; arôme myrtille ; hyaluronate de sodium ; correcteur d'acidité : acide citrique ; E.S. myrtille noire (Vaccinium myrtillus L.) fruit titré 1 % anthocyanosides ; gluconate de zinc.

CLAIMS

Sans sucres

Sans lactose

Sans gluten

sans colorants

Non adapté aux végétariens et aux vegans

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec, à température ambiante, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption concerne le produit dans son emballage intact et correctement conservé. Après ouverture, conserver au réfrigérateur et consommer dans les 2-3 jours.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose	Par dose quotidienne maximale	% VNR *
- ALO-COMPLEX™	24,04 g	57,11 g	-
• Gel de pulpe d'Aloe vera (Barbadensis Miller)	20 ml	57 ml	-
• Acide ascorbique (vitamine C)	38,6	110 mg	137,5%
Collagène bovin hydrolysé	1,05 g	3 g	-
Hyaluronate de sodium	70,18 mg	200 mg	-
E.S. myrtille noire (Vaccinium myrtillus L.) fruit titré 1 % anthocyanosides	72,37 mg	206,25 mg	-
- dont anthocyanosides	0,72 mg	2,06 mg	-
Zinc	1,76 mg	5 mg	50 %

Valeurs nutritionnelles de référence chez les adultes selon le règlement de l'UE 1169/2011.

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élérer le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élérer le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de excelsa), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON